

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex  
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74  
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

## ARRÊTÉ DU MAIRE

### AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 18 BIS ROUTE DE ROUEN

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

**VU** la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,

**VU** l'article L 512-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

**VU** le Code de la route,

**VU** l'article 610-5 du code pénal,

**VU** la déclaration préalable n° 27.467.25. S00032 déposée le 28 février 2025 à Madame HERCBERG Catherine pour des travaux de ravalement de façade côté route de Rouen à l'identique en peinture ton pierre sis 18, bis route de Rouen à Pont-Audemer,

**VU** la demande écrite de Madame HERCBERG Catherine en date du 16 juin 2025 pour des travaux de ravalement de façade sis 18, bis route de Rouen à Pont-Audemer.

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de garantir la sécurité des usagers pendant la durée des travaux cités ci-dessus,

### ARRÊTE

Article 1 : Madame HERCBERG Catherine est autorisée à occuper le domaine public sis 18, bis route de Rouen à Pont-Audemer, à compter du lundi 28 juillet 2025 jusqu'au vendredi 8 août 2025 afin d'installer un échafaudage de type pont roulant sur une longueur de 3 mètres pour réaliser les travaux ci-dessus.

Article 2 : Madame HERCBERG Catherine devra prendre toutes les précautions nécessaires afin de protéger le domaine public et la mise en place de la signalisation réglementaire pour la sécurité des piétons sur la zone d'intervention et ce pendant toute la durée des travaux.

Article 3 : Madame HERCBERG Catherine devra se conformer à la réglementation de l'arrêté municipal n° 224-2012 du 14 mai 2012.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Pont-Audemer, la Police Municipale, le SMUR, les Sapeurs-Pompiers et Madame HERCBERG Catherine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès sa notification à l'intéressée.

Fait à Pont-Audemer, le 8 juillet 2025

Pour le Maire et par délégation, le Conseiller délégué, en charge de l'aménagement et des travaux



Richard DUCLOS